



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mai 2024 à 19h00 à la mairie (11 présents), 6 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent excusé sans pouvoir, avec pour secrétaire de séance : M. Lionel DESBOIS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 04 avril 2024.

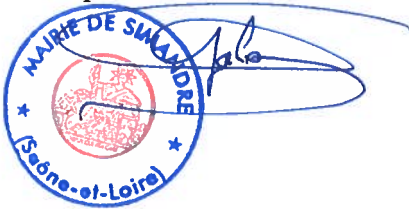
1. VALIDE le projet d'éclairage public transmis par le SYDESL (dossier n° 522204) pour la pose de luminaires LED au niveau du nouveau parking "rue Saint Jean" et du chemin piétonnier : aménagements créés dans le cadre du projet global : parking - cheminement doux et réaménagement RD 475 ; ainsi que le plan de financement des travaux. DONNE SON ACCORD à la contribution communale d'un montant estimatif de 17 950 € H.T. DIT que cette contribution communale sera inscrite au budget communal au compte 2112 opération 93 et mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL. AUTORISE le SYDESL à engager les travaux cités ci-dessus.
 2. VALIDE tous les documents relatifs au zonage d'assainissement : volet eaux usées de la commune de SIMANDRE, élaborés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Terres de Bresse. AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.
 3. DÉCIDE de soumettre l'édification des clôtures et les ravalements de façades à autorisation dans le cadre du futur PLUi. INSTAURE le droit de préemption sur le territoire communal sur les zonages suivants : AU, AUX, UA, UB, UE, Uhp et UX dès que le PLUi sera opposable aux tiers.
 4. ACCEPTE le projet d'acte de constitution de servitude de passage à titre gratuit, en qualité de fonds servant, propriétaire des parcelles cadastrées section F 2185, 2187, 2189 et 2225 au profit de la parcelle F 380 puisque ce droit de passage avait été omis lors de la vente réalisée en 2014. PRÉCISE que l'accès à la parcelle F 2187 devra être possible depuis la route départementale via la parcelle F 380. AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte en la forme administrative contenant constitution de servitude de passage et tout autre document nécessaire. PRÉCISE que les frais d'acte d'un montant de 790 € sont à la charge de la commune.
 5. ACCEPTE de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 09/09/2024 (CDD de 3 ans) en raison de la mise en disponibilité d'un agent. CHARGE le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
 6. FIXE le montant et la répartition des frais de fonctionnement refacturés aux communes membres de la bibliothèque intercommunale Simandre- Ormes- La Frette pour l'année 2023.
 7. VOTE les subventions pour l'année 2024. DIT que la liste des subventions attribuées est annexée à la présente délibération. DIT qu'une somme de 25 000 euros est prévue au BP 2024.
- ENTEND diverses informations et questions :
 - Assainissement :
 - Extension réseau Route des Crozes : travaux d'extension terminé, reprise de la voirie (bicouche) programmée pour mi-juin sous réserve de conditions climatiques favorables.
 - Lagune : conformité/extension de la lagune : reprise des travaux avec vidange du dernier bassin de la lagune dès que la météo sera favorable. S'ensuivront les travaux de réalisation de la zone de rejet végétalisé (ZRV).
 - Bâtiments :
 - Bibliothèque : la commission bâtiment se réunira pour définir les travaux de rénovation des peintures de la bibliothèque.

- Rénovation thermique/acoustique du hall de la salle des fêtes : la commission des bâtiments se réunira prochainement pour définir le cahier des charges à soumettre aux entreprises pour réalisation de l'isolation phonique et thermique du plafond, les peintures et le remplacement de la baie vitrée.
- Cimetière : l'espace cavurnes est terminé /la consultation pour la clôture est en cours → Objectif : travaux terminés pour fin 2024.
- Aménagement de la RD475 (parking, chemin piétons) : une réunion de concertation publique a eu lieu le mercredi 22 mai, réunion riche en échange et qui n'appelle pas de modification sensible du projet. La consultation par appel d'offres sera lancée vendredi 29 mai pour un début des travaux programmé mi-septembre.
- Point sur l'organisation de élections européennes du dimanche 9 juin 2024.
- Prochaine réunion de conseil : 11 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 27 mai 2024 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,
Lionel DESBOIS

A blue ink signature of Lionel DESBOIS, consisting of a stylized, elongated loop followed by a horizontal stroke.